COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 11.7.2016 C(2016) 4413 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son rapport d'information relatif au suivi des positions européennes prises par votre assemblée. Le rapport donne un aperçu très utile du contrôle parlementaire exercé par le Sénat sur un grand nombre de dossiers européens.

En ce qui concerne l'appréciation du Sénat sur le suivi donné par la Commission à ses avis, la Commission se félicite de constater que le Sénat apprécie en général la qualité de ses réponses aux avis du Sénat dans le cadre du dialogue politique. La reconnaissance par les parlements nationaux de l'effort continu de la Commission pour approfondir le dialogue avec eux constitue une indication très utile.

En ce qui concerne l'observation du Sénat sur les temps de réponse aux avis des parlements nationaux, la Commission s'efforce toujours de répondre dans le délai de trois mois qu'elle s'est fixée. Je suis conscient que dans certains cas il est difficile de respecter ce délai et nous essayons de faire en sorte que les retards restent l'exception.

La Commission apprécie vivement toutes les contributions fournies par les parlements nationaux, le dialogue politique avec les parlements nationaux étant un instrument important pour établir un lien avec les citoyens. La Commission se félicite de la contribution active du Sénat à ce dialogue.

Par ailleurs, la Commission tient à souligner que la partie écrite du dialogue politique avec les parlements nationaux va de pair avec les rencontres entre les Membres de la Commission et les parlementaires nationaux. Cette Commission a pris l'engagement de renforcer le partenariat avec les parlements nationaux en se rendant plus fréquemment auprès d'eux pour débattre les dossiers qui les intéressent. La Commission juge ces réunions très fructueuses, y compris les nombreuses visites de Commissaires au Sénat, et souhaite maintenir leur fréquence.

M. Jean BIZET
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06

cc M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06

La Commission prend note des observations du Sénat concernant la qualité de ses réponses aux avis motivés des parlements nationaux, et notamment les réponses de la Commission aux avis motivés émis en 2012 et en 2013 sur la proposition «Monti II» et sur la proposition sur le Parquet européen. Comme je l'ai annoncé lors de mon intervention devant la COSAC à La Haye le 13 juin dernier, lorsque le seuil de l'article 7(2) du protocole n° 2 est atteint, cette Commission a l'intention d'entreprendre, dans des cas spécifiques où cela s'avère approprié, un dialogue politique informel avec les parlements nationaux afin de discuter la substance de la proposition législative en question du point de vue de la subsidiarité, avant de prendre sa décision de maintenir, modifier ou retirer sa proposition.

Je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Frans Timmermans Premier vice-président